

## ATTESTATION DE 400 m Nage libre

Pour remplir les exigences préalables à l'entrée en formation vous devez produire une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme au modèle figurant dans l'arrêté du diplôme.

Les conditions de délivrance de cette attestation sont les suivantes :

- a) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation ; Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;
- b) Les personnes titulaires du " Pass'sports de l'eau " et d'un " Pass'compétition " de la Fédération française de natation, de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;
- c) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, attesté par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;
- d) Est dispensé de la production de l'attestation de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation. »

Ci-dessous un modèle d'attestation fourni dans l'arrêté du diplôme.

**Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable.**

## Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes

En vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport,  
Spécialité " éducateur sportif "  
Mention " Activités aquatiques et de la natation "

Je soussigné (e), Nom \_\_\_\_\_, Prénom \_\_\_\_\_,  
Intitulé du diplôme \_\_\_\_\_,  
Diplôme n° \_\_\_\_\_,  
Carte professionnelle n° \_\_\_\_\_  
délivrée par le service : \_\_\_\_\_

Certifie que M./ Mme \_\_\_\_\_,  
né (e) le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_  
domicilié (e) : \_\_\_\_\_,  
CP et Ville : \_\_\_\_\_

a effectué sans aide et sans matériel la distance de 400 mètres nage libre dans un temps de \_\_\_\_\_ minutes \_\_\_\_\_ secondes \_\_\_\_\_

Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes

Date de la réalisation : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lieu de la réalisation : \_\_\_\_\_

Signature du certificateur :

Signature du titulaire :

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.